

De : [Huguette Larochelle](#)
A : [Assemblees Urbanisme](#)
Cc : [Christine Métayer](#)
Objet : Consultation écrite - projet S.A.D.R-1.4 - secteur îles aux Vaches et Saint-Pierre
Date : 16 mai 2021 18:22:59

Bonjour,

En réponse à l'invitation lancée par la Ville, voici l'avis de l'organisme Sauvons nos trois grandes îles au sujet des modifications visant le secteur des îles aux Vaches et Saint-Pierre.

Sauvons nos trois grandes îles est tout à fait favorable à ce que le Schéma d'aménagement et de développement inscrive les îles aux Vaches et Saint-Pierre dans la trame des « milieux naturels », et qu'il leur accorde l'affectation Conservation afin de pouvoir les soumettre à une réglementation adéquate.

Déjà en 2016 la Ville souhaitait acquérir les trois grandes îles à des fins de conservation. Beaucoup d'efforts ont été faits en ce sens. En octobre dernier, avec une aide financière du gouvernement provincial, la Ville acquérait les îles aux Vaches et St-Pierre à des fins de conservation.

L'affectation Protection accordée par SADR-1 permettait la construction résidentielle alors que l'affectation Conservation désignée par le SADR-1.4 assurera la conservation de la biodiversité du secteur en préservant ses caractéristiques écologiques, ce qui était le but de l'acquisition des îles aux Vaches et Saint-Pierre.

Ces mesures administratives représentent un pas important pour la conservation des deux îles. Toutefois, pour une conservation durable, Sauvons nos trois grandes îles demande à la Ville de renforcer ces modifications administratives au moyen de mesures juridiques qui assureront la conservation pérenne du caractère « naturel » ainsi que de la biodiversité du secteur.

À cet effet, notre organisme demande à la Ville d'adresser au gouvernement provincial une demande d'intégration des deux îles au Refuge faunique de la Rivière- des -Mille-Îles afin de leur accorder le statut d'aires protégées du Québec.

Notre organisme est d'avis que l'intégration des îles au Refuge faunique serait d'un grand intérêt pour la Ville. En effet, à l'instar de la province de Québec et de la CMM, la Ville de Laval souhaite augmenter la superficie des aires protégées sur son territoire. Bien qu'il existe d'autres formes d'aires protégées, le Refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles présente l'avantage qu'il existe déjà. De plus, Éco-Nature, qui en est le gestionnaire, possède une expertise enviable en fait de protection et de conservation des milieux naturels de la rivière des Mille-Îles.

Le Conseil d'administration de l'organisme Sauvons nos trois grandes îles :

Huguette Larochelle, présidente
François Bilodeau, vice-président
Danielle Comtois, secrétaire-trésorières
les administrateurs:
Marie-France Bernier

Marcel Bruneau
Ginette Grenier
Pierre Hupin
Hugues Labelle
Claire Roger
Paul-André Roger

copie conforme à Christine Métayer, directrice générale d'Éco-Nature